



PROCÈS-VERBAL N°10

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **lundi 14 avril 2025**

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard BLANCHET, Joël CATHALAN, José DUARTE, Philippe GLORIES, Frédéric LASCROUX, André REALLAND, Sauveur ROMAGNOLE, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Gérard ANCEL, Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Carlos MAGALHAES,

Assistent : Madame Florence PIFFARD, Référente administrative.

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 12 MAI 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MONTBAZENS - GYMNASE INTERCOMMUNAL - NNI 121489901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 07/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/04/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité spectateurs. Dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

1.2 Confirmation de classement

RIGNAC - GYMNASE ANDRÉ JARLAN - NNI 121999901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 26/08/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/04/2025 par la CRTIS,

- A.O.P. en date du 30/01/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

COUSSERGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 120810101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 27/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/04/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DRUELLE - STADE LE BOULDOU - NNI 120900101

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 29/10/2027

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 14/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 05/04/2023

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

L ISLE JOURDAIN - STADE DU HOL 2 - NNI 321600102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/04/2025

Etude photométrique en date du 07/04/2021

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 198 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

L ISLE JOURDAIN - STADE DU HOL 1 - NNI 321600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/04/2025

Etude photométrique en date du 23/08/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 291 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.72

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/04/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

JUILLAN - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 652350103

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 11/03/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14/03/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

GUIZERIX - STADE DES FONTAINES 3 - NNI 652130103

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 10/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 05/02/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/03/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

GUIZERIX - STADE DES FONTAINES 2 - NNI 652130102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 10/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/03/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

JUILLAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 652350102

Cette installation est "RETIRE DU CLASSEMENT" jusqu'au 13/02/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 11/03/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14/03/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité par rapport au règlement des Installations :

Dimension de l'aire de jeu :

- FOOT A 8 : longueur de 55 à 70 m, largeur 40 à 50 m.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

RABASTENS DE BIGORRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 653750102

Cette installation est "RETIRE DU CLASSEMENT" jusqu'au 15/11/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau TRAVAUX en date du 11/03/2025, et du document transmis:

- Visite effectuée le 14/03/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité mineur par rapport au règlement des Installations :

- la hauteur des buts doit être de 2,10 m

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTGAILLARD - STADE MUNICIPAL - NNI 653200101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 107 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

HECHES - STADE DES ARAGNOUETS - NNI 652180101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/04/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

2.2 Confirmation de classement

LA BARTHE DE NESTE - STADE ALBERT ESCALE - NNI 650690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/11/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/04/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 156 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2027.

MAUBOURGUET - STADE COMPLEXE SPORTIF J. JAURÈS - NNI 653040201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 31/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

POUZAC - STADE HAUT ADOUR 1 - NNI 653700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 219 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

CAHORS - SALLE PALAIS DES SPORTS - NNI 460429901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 21/10/2024

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/04/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ST SULPICE LA POINTE - STADE MOLÉTRINCADE 3 - NNI 812710103

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 04/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 21/02/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 12/03/2025 par la CDTIS,

En attente de document (plan de l'aire de jeu), la Commission suspend sa décision.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST SULPICE LA POINTE - STADE MOLÉTRINCADE 3 - NNI 812710103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/03/2025

Etude photométrique en date du 23/04/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 198 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

SOUAL - STADE DE LA BALONIE 1 - NNI 812890101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/03/2025

Etude photométrique en date du 10/03/2022

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

LAUZERTE - STADE GEORGES DAUSSE - NNI 820940101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 24/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28/03/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 25/03/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AURIGNAC - SALLE POLYVALENTE - NNI 310289901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/04/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2035.

CARBONNE - GYMNASSE ANDRÉ ABBAL - NNI 311079901

Cette installation est classée Futsal FUTSAL 4 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 16/12/2024, et du document transmis:

- Visite effectuée le 09/04/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité spectateurs. Dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

REVEL - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 314510103

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 20/03/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08/04/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

ST PAUL SUR SAVE - STADE GEORGES ESTELLE - NNI 315070101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 26/02/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26/02/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

EAUNES - SALLE ARIANE - NNI 311659901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis:

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/04/2025

Etude photométrique en date du 03/06/2020

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 434 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2029.

TOULOUSE - SALLE POLYVALENTE ALBAN MINVILLE - NNI 315559906

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 31/03/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 245 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2029.

MARTRES TOLOSANE - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 313249901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 205 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (205 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau Efutsal 3 (300 lux / Art 3.2.2)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2029.

COLOMIERS - GYMNASSE CAPITANY - NNI 311499902

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/03/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 456 lux (Tubes fluorescent)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 4 jusqu'au 14/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

STE FOY DE PEYROLIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 314810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/03/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

LANTA - STADE JEAN MARTI - NNI 312710101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/08/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/04/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 182 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2027.

ROQUES SUR GARONNE - STADE ALBERT NAUROY 1 - NNI 314580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 89 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

FRONTON - STADE DE MATRASSOU - NNI 312020201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 272 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

LONGAGES - STADE MUNICIPAL - NNI 313030101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.22) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.45) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

TOULOUSE - STADE DES MERLETTES - NNI 315552501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 13/03/2025

Etude photométrique en date du 09/01/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 187 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2029.

2.4 Avis préalable

L UNION - STADE GEORGES BEYNEY - NNI 315610101

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 12/01/2026

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 30/06/2024

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 27/09/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 17/09/2023

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 20

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 25.5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 257 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.72

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.86

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARZENS - STADE AIMÉ AMIEL - NNI 110180101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 01/04/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 02/02/2004,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- la largeur de la zone de sécurité est de 2 m (Art. 3.3)

Au regard des éléments transmis et de la non conformité majeure, la Commission suspend sa décision de classement.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST LAURENT DES ARBRES - STADE PIERRE FONTANA - NNI 302780101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 27/03/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/03/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 27/03/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

FLORAC TROIS RIVIERES - STADE COMMUNAUTAIRE - NNI 480610101

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 15/11/2030

La Mairie nous informe que cette installation se nomme "Stade Communautaire Patrick LABEAUME".

La Commission effectue le changement.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST PAULET DE CAISSON - STADE MUNICIPAL - NNI 302900201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 24/03/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 12/02/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 62 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67,5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 185 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZIERS - STADE DE LA GAYONNE 1 - NNI 340320401

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/04/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 08.04.2025,

Non conformité mineure :

- Barre transversale à 2,44 m (à régler)
- Zone technique à tracer

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/04/2035.

LUNEL - STADE DASSARGUES 2 - NNI 341450302

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/12/2024 , et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/01/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 23/01/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/04/2035.

LUNEL - STADE DASSARGUES 3 - NNI 341450303

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 03/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/01/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 23/01/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

BOUJAN SUR LIBRON - STADE FRANÇOIS DOMENECH - NNI 340370101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/01/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/03/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 19/03/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

POILHES - STADE MUNICIPAL YOHANN ITE - NNI 342060101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 20/04/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 24/03/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/03/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/04/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

ALIGNAN DU VENT - STADE FERNAND AZAÏS - NNI 340090101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/01/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09/04/2025 par la CFTIS,
- A.A.C. du 25/02/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

BEZIERS - STADE DE LA GAYONNE 3 - NNI 340320403

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 02/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06/04/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. en date du 08/04/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NEFFIES - STADE PEREZ JOSEPH - NNI 341810101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 08/07/2025

Reçu attestation administrative de capacité en date du 24/03/2025.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LODEVE - STADE ANDRÉ BEAUMONT - NNI 341420101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/04/2025

Etude photométrique en date du 12/03/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 214 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

SETE - STADE DU LIDO - NNI 343010601

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.21) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

